

Formation spécifique Le transport des batteries et des véhicules

(Code IMDG - Amendement 42-24)

 Durée
3 heures en deux demi-journées

 Public concerné
Expéditeurs, chargeurs/empoteurs, emballeurs de produits classés transitant par mer (conteneur ou car-ferry), remplisseurs ou exploitants de citerne, transitaire, agents maritimes et personnel d'exploitation de lignes maritimes.

 Type de formation
Distanciel
(visioconférence)

 Tarif
Prix INTER (Distanciel) :

- 245 € (1^{er} apprenant)
- 225 € (apprenant suivant)
- inscription anticipée un mois à l'avance : -3%

Prix INTRA : Nous consulter

 Prérequis
Toute personne ayant déjà reçu une formation initiale au code IMDG

SAFE FORMATION clarifie ce sujet complexe avec ce module d'approfondissement !

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre le fonctionnement des batteries et les dangers associés
- Rédiger un certificat d'exemption
- Identifier les bons numéros ONU et les désignations officielles de transport (véhicules et batteries)
- Connaître les nouveautés apportées par l'amendement 42 du code IMDG portant sur les batteries et véhicules
- Informer avec clarté les autres intervenants des défaillances et moyens d'y remédier.

Accessibilité et financement

Accessibilité : SAFE FORMATION Conseil s'engage pour un accompagnement individualisé de toutes personnes en situation de handicap souhaitant construire son parcours grâce à notre réseau. Chaque demande est étudiée avec soin, en collaboration avec notre réseau de partenaires.

Financement : OPCO, financement entreprise, autofinancement.

Accès et pédagogie

Délais d'accès : Pour la formation initiale du code IMDG, l'apprenant(e) devra être inscrit(e) dans un délai suffisant pour qu'elle ou il puisse visualiser les modules à effectuer en FOAD avant la formation en visioformation. Un délai de 72 heures peut suffire dans la mesure des places disponibles, mais un délai de 2 semaines est préférable.

Méthodes pédagogiques et techniques : L'accent est mis sur l'autonomie en guidant les apprenants à trouver eux-mêmes les réponses dans la réglementation.



SAFE Formation

Contenu de la formation

Présentation de la formation et attentes des stagiaires

Les batteries et piles

- Le fonctionnement des batteries
- Les causes de l'emballement thermique des batteries au lithium et les moyens de lutter contre
- Les numéros ONU et DOT des batteries / piles
- Les nouveautés apportées par l'amendement 42
- Les dispositions spéciales en fonction des numéros ONU
- Analyse détaillée de la DS188
- Instruction d'emballage
- Marquage et étiquetage des colis
- Marquage et placardage des conteneurs
- Les piles et batteries endommagées / défectueuses / mises au rebut
- Rédaction du certificat d'exemption

- Exercice sur la disposition spéciale 188

- Différences entre les batteries dans un équipement ou sans équipement

Les véhicules

- La définition d'un véhicule (distinction entre les véhicules et les équipements)
- Les véhicules thermiques / électriques
- Identifier les numéros ONU et DOT
- Les nouveautés apportées par l'amendement 42
- Déclarer les marchandises dangereuses à bord des véhicules
- Dispositions spéciales s'appliquant aux véhicules
- Les conditions d'exemption
- Instruction d'emballage
- Les conditions à satisfaire pour le chargement
- Marquage, étiquetage et placardage
- Exercices et cas pratiques

Modalités d'évaluation

Exercices de mise en application / QCM

Formateur

Marc COPPEAUX

Ressources pédagogiques

Support de cours (téléchargeable avant la formation via un lien dédié)